

POUR LE FORUM DES JEUNES, LES JEUNES DOIVENT BÉNÉFICIER DES ALLOCATIONS D'INSERTION JUSQU'À 30 ANS ET SANS LIMITE DANS LE TEMPS !

EN BREF :

- Le Forum des Jeunes salue la volonté de vouloir **rétablir les conditions d'accès à l'allocation d'insertion jusqu'à 30 ans et sans limite de temps**. Cette mesure permettra aux jeunes de pouvoir effectuer des choix de manière indépendante et de se tourner vers des emplois de qualité.
- À l'heure actuelle, bénéficier des allocations demande d'avoir réalisé un parcours académique "parfait" et la limitation de celles-ci dans le temps **renforce la précarisation des jeunes**.
- Pour construire un avenir durable, juste et inclusif à l'emploi, il est nécessaire de **davantage inclure les jeunes** dans les processus de prise de décision.

INFOS ET LIENS : Télécharger l'[Avis officiel](#) - Lire le Mémoire [Être Jeune en 2021](#)

Le Forum des Jeunes a récemment été sollicité par la Commission des Affaires sociales, de l'Emploi et des Pensions de la Chambre des représentants de Belgique pour **rendre un Avis** concernant une proposition de loi visant à rétablir les conditions d'accès à l'allocation d'insertion jusqu'à 30 ans et sans limite dans le temps.

La situation particulièrement **précaire** des **jeunes** face à l'emploi n'est pas nouvelle et a, en outre, été exacerbée par la crise sanitaire vécue récemment. Par ailleurs, les **conditions d'accès strictes** pour obtenir ces allocations d'insertion (limite d'âge à 25 ans et pour une durée de trois ans maximum) ne favorisent pas un meilleur accès au marché de l'emploi pour les jeunes.

Des allocations jusqu'à 30 ans et sans limite de temps ? **Oui ! Mais pourquoi ?**

- La limite posée à 25 ans **ne correspond plus à la réalité vécue par les jeunes**, notamment au vu de l'allongement des études.
- De peur de tomber dans la précarité, certain·e·s jeunes se tournent vers un **premier emploi instable** qui aurait autrement été refusé pour diverses raisons: bas salaire, conditions de travail peu attrayantes, non-pérennité de l'emploi, etc.
- Les allocations ne permettent pas d'être autonome financièrement (1115,92 euros pour une personne isolée, le seuil de pauvreté est de 1287 euros). Dès lors, la limitation de perception à 3 ans ne se justifie pas.
- Une justice "à deux vitesses" s'est aujourd'hui installée : certain·e·s jeunes ont contesté leur exclusion des allocations d'insertion et ont eu **gain de cause contre l'ONEM**. Tou·te·s les jeunes n'ont cependant **pas les moyens** d'entamer une telle procédure. Cette situation constitue une discrimination injustifiée.

L'accès au marché de l'emploi pour les jeunes est une **priorité** pour le Forum des Jeunes depuis de nombreuses années. Notre avis repose sur deux travaux du Forum des Jeunes : une consultation en 2020 via le programme européen du Dialogue Jeunesse, et notre processus consultatif Être Jeune en 2021 qui avait comme objectif d'aller à la rencontre de jeunes dans l'ensemble de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

"Le fait que les jeunes n'ont pas droit au chômage quand ils sortent des études après 25 ans, ça veut dire qu'il n'y a aucun filet de sauvetage et qu'on doit trouver un boulot et donc forcément, on est prêt à prendre n'importe quoi." explique une personne interrogée lors d'Être Jeune en 2021.

À travers nos consultations, **les jeunes ont fréquemment exprimé leur envie et leur volonté d'être entendu·e·s concernant les politiques qui les concernent**. Donner **plus de temps** à la recherche d'un emploi qui fait **réellement sens pour le ou la jeune** et lui offrir davantage d'opportunités en termes de qualité, améliorerait la situation des jeunes sur le marché de l'emploi. Le Forum rappelle que, pour construire un avenir durable, juste et inclusif à l'emploi, particulièrement pour les jeunes, il est nécessaire de pouvoir davantage les inclure dans les processus de prise de décision.

CONTACT PRESSE



Louise Lebichot - 0494/90.64.51 - louise.lebichot@cfwb.be